



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 5 novembre 2019

Mise en place du dispositif hivernal dans le Haut-Rhin

Comme chaque année, la période hivernale exige **une vigilance accrue et la mise en place d'un dispositif spécifique d'accueil et d'hébergement** pour les personnes vulnérables, à la rue ou en situation d'exclusion du logement.

Cet hiver, en plus des 453 places d'hébergement d'urgence pérennes, **203 places supplémentaires, dont un abri de nuit d'une capacité de 30 places à Mulhouse**, seront progressivement ouvertes à compter du 1^{er} novembre, grâce à la mobilisation des services de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs associatifs. Le dispositif hôtelier sera également sollicité pour une trentaine de places. Par ailleurs, les services de veille sociale (service intégré d'accueil et d'orientation, 115) et les maraudes, assurées par la Croix-Rouge française et l'Ordre de Malte à Mulhouse et Colmar, seront également renforcés pour aller à la rencontre des personnes sans-abri.

En cas d'activation du plan « Grand froid », des mesures complémentaires seront prises afin de mettre à l'abri les personnes les plus fragiles :

- extension des plages d'ouverture des 2 accueils de jour, à Colmar et à Mulhouse ;
- extension des plages horaires des tournées des maraudes à Colmar et à Mulhouse ;
- mobilisation d'une offre supplémentaire d'hébergement d'au moins 30 places.

Enfin les services de sécurité (gendarmerie, police nationale et polices municipales) sont appelés à renforcer leur vigilance sur la situation des personnes en grandes difficultés.

En présence d'une personne en difficulté, ayez les bons réflexes :

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 » ;
- soyez précis dans le signalement : communiquez l'adresse précise et la nature des difficultés repérées ;
- si la personne semble en détresse physique immédiate, appelez le SAMU (le 15) et attendez avec elle l'arrivée des secours.

Le préfet rappelle également que des registres sont ouverts en mairie, sur lesquels toute personne isolée, souhaitant bénéficier d'un suivi de proximité, peut s'inscrire.

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  